

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Entre :

- le MINISTERE DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION
représentée par son président, Monsieur Michel EDIAR
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 30553358000042

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2018 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2019 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant aux annexes 1 à 4 de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Lorsque le temps d'évaluation conduit avec la fédération à la fin de la première année d'exécution a mis en évidence des décalages notoires dans la réalisation des actions, les annexes 1 à 4 sont modifiées en conséquence et intégrées au présent document.

Le ministère s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs et actions dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Conformément à l'article 10 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 (CPO 2018-2020), et compte-tenu des éléments qualitatifs relevés lors des entretiens intermédiaires, une contribution financière aux projets et actions de la fédération qui concourent à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la CPO 2018-2020 est apportée en 2019 par le ministère chargé des sports.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant prévisionnel de la subvention attribuée dans le cadre de l'article 4 de la CPO 2018-2020 à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2019 s'élève à **50 000 €**.

n. e.

Compte-tenu des 4 000 € de fonds dédiés qui ont été versés en 2018, **le montant de la subvention versée pour l'année 2019 sera donc de 46 000 €.**

Il est procédé à l'engagement et à la mise en paiement de 50% du montant prévisionnel de la contribution mentionnée à la réception du présent document signé par les deux parties soit **23 000 €.**

Le solde fera l'objet d'un engagement ultérieur au cours de l'année 2019 sous réserve du respect des conditions indiquées à l'article 7 de la CPO 2018-2020.

En cas de non réalisation de projets, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à l'association.

L'association s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des projets, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 1, 3 et/ou 4 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

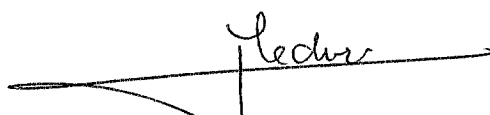
Les versements seront effectués à **FFC** au compte **CCY PARIS 20 ST FARBEAU**
Code établissement : **10278** Code guichet : **06050**
Numéro de compte : **000 2732 6541** Clé RIB : **63**

L'ordonnateur de la dépense est le ministère des sports.


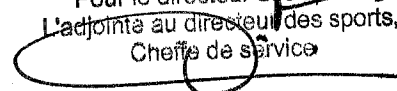
Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès de la ministre des sports pour l'État.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE COURSE
D'ORIENTATION

Fait à Paris le 26/2/19

 LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Cheffe de service

Nathalie CUVILLIER

~~VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
-COMPTABLE MINISTERIEL
N° E.~~

ANNEXE 4 modifiée

Subventions attribuée par projet et par action sur 3 années. Aucune fongibilité entre action ne sera possible.

Les indicateurs rattachés aux actions retenues pourront être revus lors de l'évaluation annuelle du/des projet(s).

Projet 1 : «Le développement de la pratique de la CO sur l'ensemble du territoire, pour tous avec axe prioritaire concernant les jeunes »

101 000 €

- engager une démarche de projet dans les structures fédérales pour un développement plus efficient 14 900 €
- valoriser et développer de nouveaux espaces de pratique cartographiés aux normes

39 600 €

- développer une pratique diversifiée pour les jeunes, faire connaître davantage la diversité de la pratique CO via le milieu scolaire et universitaire

46 500 €

Projet 2 : «Faciliter l'accès aux formations fédérales sur l'ensemble du territoire »

45 000 €

- mettre en place des formations permettant de mieux accueillir le public sur les

29 000 €

- renforcer les formations d'éducateurs et compléter la formation d'animateur

11 500 €

- former à la cartographie de base pour conquérir de nouveaux espaces de pratique de proximité

4 500 €



Crédit Mutuel

CCM PARIS 20 ST FARGEAU
Tél 08-20-09-98-93
167 AVENUE GAMBETTA
75020 PARIS

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06050	00027926541	63	CCM PARIS 20 ST FARGEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8060 5000 0279 2654 163	CMCIFR2A

IN - 07/11 - HES0019 10112420300060

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

FEDERATION FRANCAISE DE COURSES
D'ORIENTATION
15 PASSAGE DES MAUXINS
75019 PARIS

